

Un
logement
pour **tous**
2008-2013

| Plan départemental d'actions
pour le logement des personnes défavorisées |



PRÉFECTURE
DE LA LOIRE

www.loire.fr

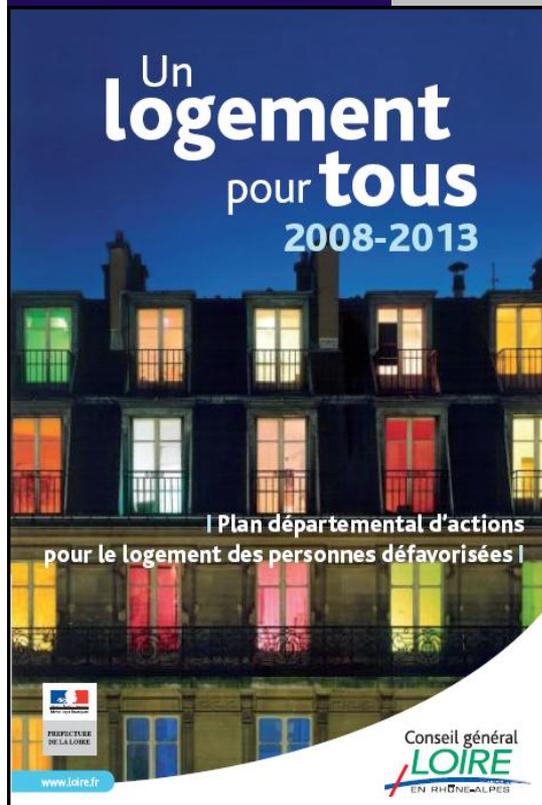
Conseil général
LOIRE
EN RHÔNE-ALPES

DAAP 42

Dispositif d'Accompagnement des Accédants à la
Propriété de la Loire

Présentation de l'évaluation du dispositif
aux membres du Comité Responsable du Plan
Le 17 janvier 2012

PRINCIPES FONDAMENTAUX DU DAAP 42



- Le DAAP couvre l'ensemble du département et reprend le champ d'application et d'intervention du FAAD. Il a été initié en 2007 par la circulaire du 19 décembre 2007. Il est copiloté par la CAF et le CG.
- Le dispositif est en adéquation avec le contexte de l'accession sociale à la propriété.
- L'aide apportée prend en considération les conditions de ressources des ménages en difficulté.
- Le dispositif n'est sollicité qu'après un diagnostic approfondi permettant de vérifier la viabilité du projet et s'inscrit dans un accompagnement social.

COMMISSION D'ATTRIBUTION 2011

Bilan d'activité

- Enveloppe budgétaire prévue pour 2011 : 100 000€ sur 1 enveloppe totale de 213 000€
- Dossiers examinés : 16
- -> accords : 10
 - 13 082€ versés sous forme de subvention
 - 1 000€ versés sous forme de prêt
- -> sursis : 1
- -> rejets : 3
- -> dossiers hors critères : 3

Public

- La majorité des ménages aidés sont des couples avec enfant (s) et ont un salaire comme ressource principale
- A ce jour tous les ménages aidés sont accompagnés par un service social et occupent leur logement

Un
logement
pour **tous**
2008-2013

Plan départemental d'actions
pour le logement des personnes défavorisées



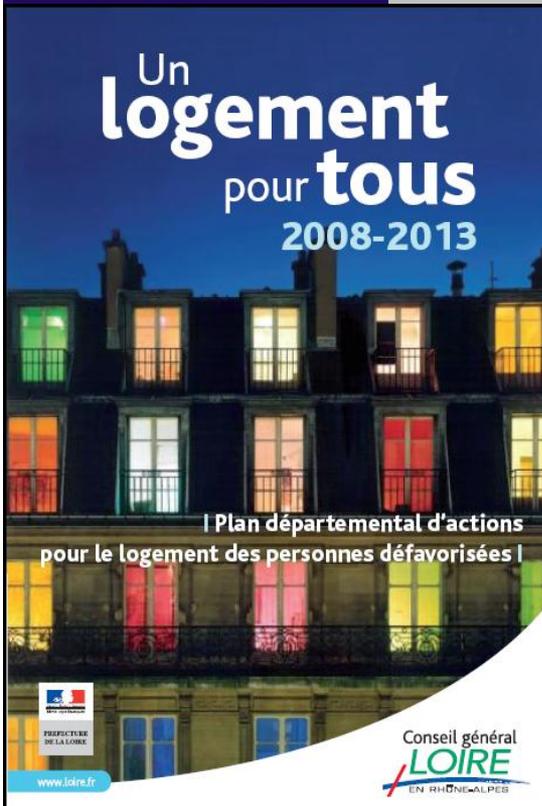
www.loire.fr

Conseil général
LOIRE
EN RHONE-ALPES

COMMISSION D'ATTRIBUTION 2011

Mise en œuvre du dispositif

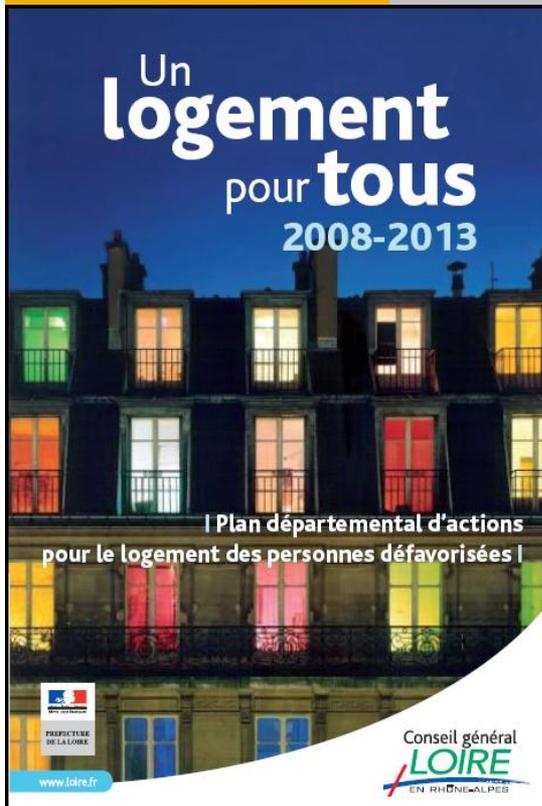
- Information et formation des membres de la commission
- Développement d'un partenariat avec les organismes prêteurs
- Information en direction des services instructeurs
 - Réunion départementale du 24 juin 2011



L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DES ACCEDANTS A LA PROPRIETE

Quelques données chiffrées :

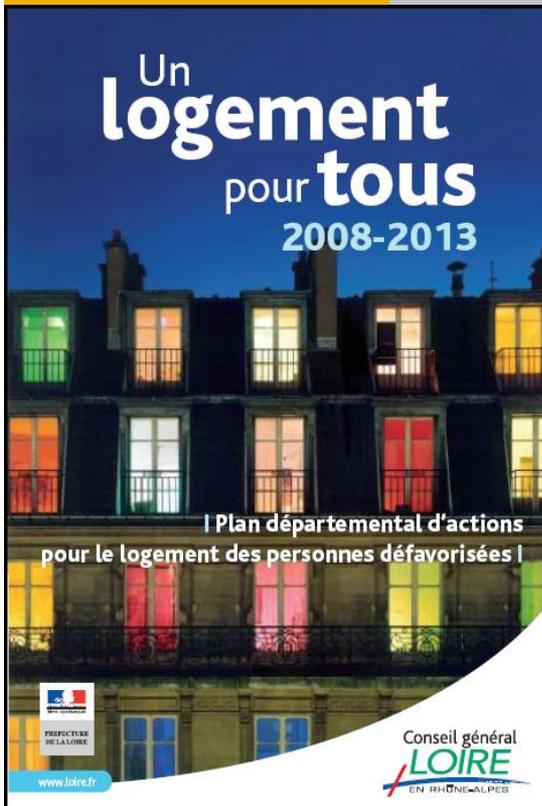
- 7 667 accédants à la propriété sont bénéficiaires d'une prestation logement dans le département de la Loire.
 - 136 accédants à la propriété ont été pris en charge par 1 travailleur social qui a sollicité le FLU au cours de l'année 2011
 - 85 ménages identifiés ont été accompagnés dans le cadre du dispositif
- L'accompagnement social porte sur :
- la poursuite du projet accession (viabilité du projet, accès aux droits...)
 - l'accompagnement vers d'autres dispositifs d'aide financière
 - l'accompagnement vers l'établissement d'un dossier de surendettement.
 - l'accompagnement vers la vente du bien immobilier .



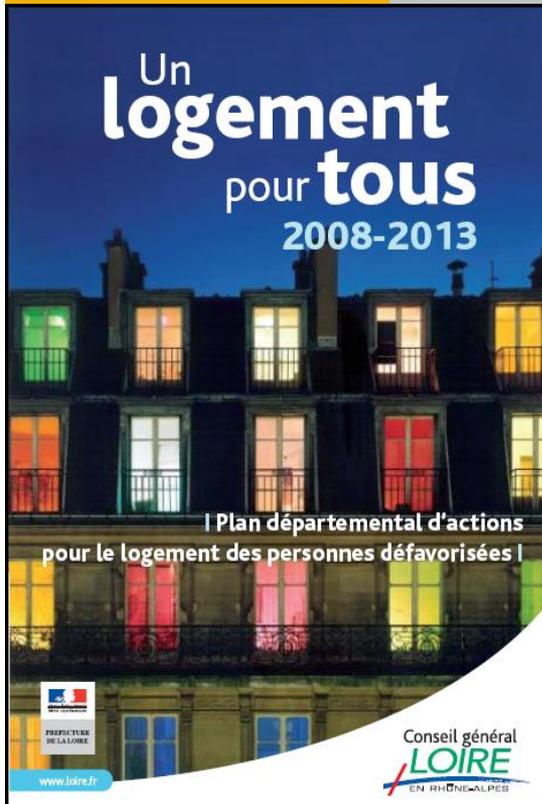
L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DES ACCEDANTS A LA PROPRIETE

-Enjeux actuels:

- Mieux connaître le dispositif: les travailleurs sociaux ont besoin de s'approprier le DAAP42.
- Répondre au mieux aux besoins des accédants à la propriété: réévaluer le plafond de ressources.
- Développer les articulations et le soutien entre les équipes de travailleurs sociaux de la CAF et du CG.

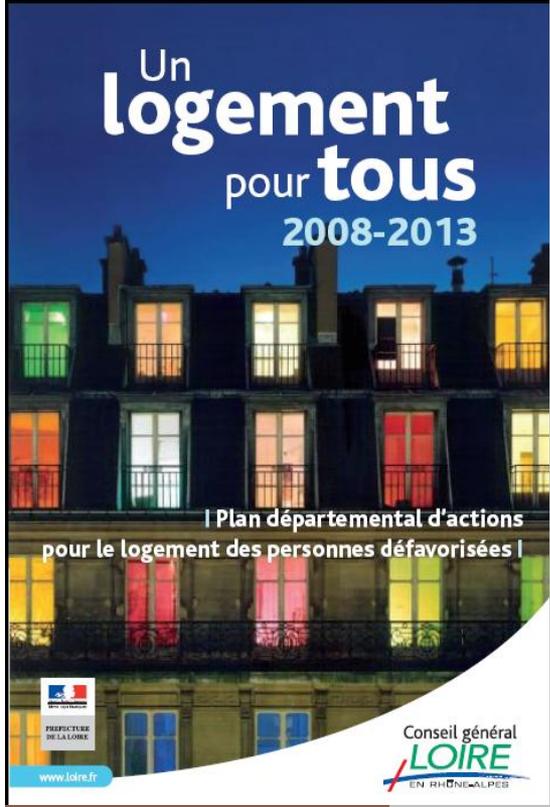


LES PROPOSITIONS



- Objectif fixé en 2009, lors du lancement du dispositif: 50 dossiers → 16 dossiers traités en 2011
 - Les services instructeurs signalent des projets accession viables non pris en compte à ce jour en raison du RUC.
 - RUC actuel au 1/1/12 = 1137€
- de revaloriser le plafond du RUC selon 2 références de revenu:
- le niveau de vie médian des ménages dans la Loire = 1513€
 - le revenu fiscal médian des ménages dans la Loire = 1435€
- Proposition : revalorisation du RUC à 1500€

PERSPECTIVES 2012



Un logement pour tous 2008-2013

Plan départemental d'actions
pour le logement des personnes défavorisées

Conseil général
LOIRE
EN RHÔNE-ALPES

-Réflexions à poursuivre :

- > formation et information des services instructeurs en lien avec l' ADIL et la Maison du Logement
- > aide financière à titre préventif
- > l'accompagnement social
- > renforcement du partenariat avec les organismes prêteurs
- > meilleure prise en charge des situations spécifiques des copropriétaires.